



District de la Loire de Football - 2, rue de l'Artisanat - 42270 Saint-Priest en Jarez  
district@loire.fff.fr - 04 77 92 28 70

Délégation du Roannais - 58 boulevard Baron du Marais - 42300 Roanne  
delegation-roanne@loire.fff.fr - 04 77 44 51 90

<https://loire.fff.fr>

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE • SAISON 2024-2025

### FICHE INDIVIDUELLE – JEUNE ARBITRE

*né(e) après le 1 janvier 2003*

À remplir avec le plus grand soin et à renvoyer au District de la Loire de Football avec le dossier complet.

À défaut, **tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

NOM + Prénom	
N° de licence	
Mois + Année de réussite à l'examen	
Club d'appartenance	
Mail ( <u>écrire lisiblement</u> )	
Date + Lieu de naissance	
Adresse complète	
Code postal + Ville	
Portable personnel*	
Téléphone autre (précisez)*	

\*Pour être désigné, il est impératif d'indiquer au moins un contact téléphonique.

**Toutes modifications de vos coordonnées doivent être signalées à la SCJA et au secrétariat.**

- Quel sera votre moyen de locomotion ? : .....
- Mentionnez tous les clubs que vous ne souhaitez pas arbitrer ou ceux dans lesquels vous avez un lien direct (licence joueur et/ou dirigeant et/ou autre) ou indirect (exemple : lien de parenté) :  
.....
- Quelle catégorie souhaitez-vous arbitrer pour la saison 2024-2025 ? Cochez un seul choix.  
(sous réserve de validation par la Sous-Commission des Jeunes Arbitres)
- En U15, le dimanche matin (priorité aux arbitres nés à partir de 2006 et après)
- En U18, le samedi après-midi (priorité aux arbitres nés à partir de 2003 et jusqu'à 2005)
- En plus, seriez-vous disponible pour arbitrer (cochez votre pour chaque question)
- ... le samedi après-midi (match avancé ou ligue) ?  OUI  NON
  - ... le dimanche après-midi (championnats séniors ou ligue) ?  OUI  NON

Il est rappelé que la seule façon de saisir vos indisponibilités se trouve sur votre compte personnel Portail Des Officiels (<https://officiels.fff.fr>).

Date : .....

Signature de l'arbitre (*obligatoire*)